
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.02PR
concernant**

***une demande de crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la poursuite
des études en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes
de chaque Yverdonnois-e », subventionné par la Confédération***

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a siégé le 9 février 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Stefania BEUTLER GABERELL, Maria GALLARDO, Nathalie GUTIERREZ, Claude-Anne JAQUIER, Mathilde MARENDAZ, Jean-David CHAPUIS et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Carmen TANNER, vice-syndique, de M. Julien WOESSNER, chef du Service de l'urbanisme, de Mme Sara DIAS, responsable de la filière planification et aménagements urbains et de Mme Julie RIEDO, urbaniste. Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes pour les compléments d'information qu'elles nous ont apportées et leurs réponses à nos questions.

Démarche engagée :

Comme expliqué dans le préavis, la commune d'Yverdon-les-Bains a déposé en 2019 un dossier auprès de l'Office fédéral du développement territorial en vue d'obtenir un soutien financier dans le cadre d'un appel à Projets-modèles. Sur les 103 candidatures présentées, la Ville a eu l'honneur de voir le projet yverdonnois "Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e" retenu parmi 32 autres communes sélectionnées. Cette démarche vise à mettre en œuvre un processus avant-gardiste, participatif et trans sectoriel pour aménager des espaces publics diversifiés, complémentaires, bien répartis dans les quartiers et répondant aux réels besoins locaux.

La convention signée avec la Confédération impose une réalisation des études entre 2020 et 2024 et limite la participation financière fédérale à un maximum de CHF 150'000.- sur un budget de CHF 400'000.-. La subvention fédérale ne porte que sur les frais d'étude et non sur la réalisation des aménagements. Dans ce partenariat, la Ville peut par ailleurs bénéficier d'un soutien technique de l'ARE ainsi que d'un appui et de leviers en matière de communication, ce qui sera également un atout pour valoriser l'attractivité de notre commune.

A ce jour, sur les quatre phases prévues, la première est achevée avec succès. Elle a permis de faire dialoguer divers services communaux ainsi que des représentants des groupes constitués que sont le COSY, le Conseil des Jeunes et la CCSI. Les divers ateliers conduits

dans ce cadre ont mis en évidence l'intérêt d'une participation plus large de la population dans la définition des besoins et dans la récolte de propositions d'aménagements afin que ceux-ci soient adaptés au contexte spécifique à chaque quartier. C'est ainsi que les services et la Municipalité ont jugé pertinent de renforcer de manière significative le volet participatif de la démarche.

Concept d'offre en espaces publics de proximité :

En complémentarité aux espaces publics dits "de destination", tels qu'on en trouve au centre-ville ou aux rives du lac, des espaces plus modestes bien répartis dans les quartiers ont pour vocation de permettre aux différentes catégories de leur population de trouver proche de chez eux des lieux favorables à la rencontre, au jeu, au mouvement, à la détente ou à d'autres activités stimulant l'émancipation personnelle et sociale. La caractérisation de ces lieux est fondée sur 4 domaines complémentaires que sont la cohésion sociale, le sport, la nature et la culture. Chaque site devra trouver le bon équilibre entre plusieurs de ces domaines ainsi qu'une complémentarité avec les autres espaces publics voisins, cela afin de permettre à chacune et à chacun de trouver à 5 minutes de chez lui un espace adapté à ses aspirations momentanées.

Démarche participative envisagée :

L'objectif de la démarche participative à réaliser dans la phase 2 qui doit démarrer maintenant est d'une part de sensibiliser le public aux espaces de proximité et d'autre part de préciser et de localiser les besoins et les potentiels. Pour cela, plusieurs outils seront mobilisés durant 7 semaines et répartis sur toute la ville, dans 7 périmètres :

- Balades urbaines accompagnées
- Interviews micro-trottoir
- Sondages en ligne
- Expérimentations guidées de l'espace public sur les thèmes sociaux, culturels et en lien avec l'activité physique
- Lieux d'expérimentation libre avec mise à disposition de mobilier éphémère appropriable et déplaçable

Aspects financiers :

Aujourd'hui, CHF 110'000.- ont été dépensés, à raison de CHF 85'000.- pour la phase 1 et de CHF 25'000.- pour une part de la phase 2 (préparation de la démarche). Comme relevé dans le préavis, une subvention de CHF 10'000.- a déjà été touchée pour la phase 1. Cette première phase a été financée par le budget courant afin de respecter les délais impartis par la Confédération, le financement du solde du processus fait l'objet du préavis ici traité.

Le solde de 290'000.- sur le budget de 400'000.- fixé avec la Confédération se décompose comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| • Démarche participative | CHF 35'000.- |
| • 3 projets pilotes (3 x 50'000.-) | CHF 150'000.- |
| • Plan directeur des espaces publics | CHF 65'000.- |
| • Participation d'expert-e-s | CHF 20'000.- |
| • Communication | CHF 14'000.- |
| • Divers et imprévus | CHF 6'000.- |

Avec ce préavis, la Municipalité souhaite renforcer la démarche participative pour un montant porté à CHF 140'000.- Ce chiffre a été évalué sur une base de 7 périmètres à CHF 20'000.-, en se basant sur d'autres expériences déjà réalisées, telles qu'au Collège de Fontenay.

Ce supplément de CHF 105'000.- sur la démarche participative amène donc le budget total pour achever l'ensemble du processus à CHF 290'000 + CHF 105'000 = CHF 395'000.- tels que sollicités dans les conclusions du préavis.

Conclusions :

La commission a salué avec enthousiasme le projet d'espaces publics de proximité tel qu'initié par la précédente Municipalité et soutient sans réserve le renforcement de sa démarche participative telle que le propose la Municipalité actuelle par le biais de ce préavis. Elle estime en effet que le processus autant que les réalisations à venir permettront aux différentes composantes de notre population de construire un vivre ensemble serein et ouvert, enrichi de ses différences et offrant à chacune et à chacun un accès facilité à la rencontre et à l'échange, au contact avec le sol et la nature, à l'expérience vécue de la culture et à la pratique d'activités physiques salutaires.

Dans ses délibérations, la commission a également apprécié l'approche globale et transversale interservices, dépassant les additions de réflexions en silos, pour construire avec la multiplicité des usagers des projets simples mais pertinents. Elle encourage la Municipalité et ses services à poursuivre dans cette voie et, pour les réalisations de ces espaces publics de proximité, de s'attacher à réaliser des aménagements réellement appropriables, où la valeur d'usage et les qualités d'ambiance priment sur les aspects décoratifs ou d'entretien.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 21 février 2022



Xavier Fischer, Président